

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2025 – COMPTE RENDU DE SÉANCE

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11 Nombre de conseillers représentés : 3 Votants : 14

Étaient présents : Mme Marie-Josée CLÉMENT, Mme Christiane COUVREUR, Mme France FARON, M. Dominique FRANCOIS, M. Philippe GUINTRAND, M. Géry KWITA, M. Ludovic LAGNEAU, Mme Catherine LECOEUR, M. Thierry PASCAL, M. Alexandre ROUX, Mme Agnès TOURNIAYRE

Absents représentés : M. Jérôme BENOIT donne pouvoir à M. Géry KWITA, Mme Barbara BLANC donne pouvoir à M. Dominique FRANCOIS M. Fabien VALENTIN donne pouvoir à M. Ludovic LAGNEAU

Absents : Mme Catherine MONTIGNY

Secrétaire de séance : M. Philippe GUINTRAND

1/ Désignation du secrétaire de séance :

M. Philippe GUINTRAND est désigné secrétaire de séance.

2/ Validation du compte rendu de la séance du 10 juillet 2025

Le compte rendu de la séance du 10 juillet 2025 est validé.

3/ Décisions municipales :

Le conseil municipal prend note des devis acceptés par le maire :

Objet	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Douche école primaire	ANAYA CRUEIZE	891,00 €	1 069,20 €
Rénovation dépositaire	Eric PEYRE	1 470,00 €	1 470,00 €

Le conseil municipal prend note des dossiers pour lesquels le maire n'a pas usé du droit de préemption :

Objet	Localisation	Montant
Bâti sur terrain propre	Chemin du Béal	349 000 €

4/ Attribution des marchés de travaux relatifs à la réhabilitation de l'immeuble Serre - création d'une médiathèque et de deux logements :

En préambule, M. le maire précise que Mme Agnès TOURNIAYRE, intéressée par ce point ne prend part ni au débat ni au vote.

Le maire rappelle au conseil municipal que la commune s'est engagée dans la réhabilitation de l'immeuble Serre et du bâtiment communal contigu (parcelles D65 et D66) en vue d'y créer une médiathèque en rez-de-chaussée et deux logements en R+1 et R+2.

Pour cette opération, la commune s'est attachée les services en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage de la Société Publique Locale Territoire Vaucluse via un contrat de mandat validé en conseil municipal par délibération n°2023-88 du 20 décembre 2023.

La commune est également assistée par l'agence départementale Vaucluse Ingénierie en matière d'accompagnement en méthodologie de projet, d'ingénierie financière, ainsi que de coordination des partenaires contribuant à la faisabilité du projet.

La consultation de travaux a été engagée selon une procédure adaptée avec possibilité de négociation en application des articles L2123-1 du Code de la Commande Publique (CCP) et dans le cadre d'une procédure inférieure aux seuils européens publiés au Journal Officiel de la République Française (JORF).

Cette consultation a été lancée le mercredi 09/04/2025 pour une remise des offres fixée au mardi 03/06/2025 à 12h00, délai de rigueur. Une publication a été réalisée au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et sur la plateforme de dématérialisation achat public. 51 offres ont été reçues dans les délais.

Des négociations ont été engagées avec les entreprises le mercredi 09/07/2025 pour une remise des offres négociées le mardi 15/07/2025 à 12h00, délai de rigueur. Les rapports d'analyses des offres avant et après négociations sont joints à la présente.

Après analyse des offres avant et après négociations, il est proposé au conseil municipal d'attribuer les marchés de travaux aux entreprises qui présentent les offres économiquement les plus avantageuses selon les critères définis au règlement de consultation :

Valeur de pondération :

- Valeur technique 60 %
- Prix de la prestation 40 %

Précisions sur les lots	Attributaire	Montant de l'offre de base en € HT	PSE retenues en € HT	Total en € HT
Lot N°01 : GROS-ŒUVRE * DEMOLITIONS	Société LAMBERT CONSTRUCTION	172 480,68	/	172 480,68
Lot N°02 : CHARPENTE * COUVERTURE	Société LAMBERT CONSTRUCTION	57 795,22	/	57 795,22
Lot N°04 : MENUISERIES EXTERIEURES PROTECTION SOLAIRE	Société ALUVAISON	124 919,00	PSE 4 et 5 soit - 5 731,00	119 188,00
Lot N°05 : CLOISONS ISOLATIONS PLAFONDS	Société ISO9	65 046,83	/	65 046,83
Lot N°06 : MENUISERIES INTERIEURES	Société ALU ESPACE	12 400,00	/	12 400,00
Lot N°07 : REVETEMENTS DE SOLS FAIENCES	Société SPVC	51 343,90	PSE 1 soit -3 346,00	47 997,90
Lot N°08 : SERRURERIES	Société MASFER	25 594,00	PSE 1 soit +385,70	25 979,70
Lot N°09 : FACADES	Société PIERRE LAUGIER	26 548,85	/	26 548,85
Lot N°10 : ELECTRICITE * COURANTS FORTS ET FAIBLES	Société MACHADO	51 475,75	/	51 475,75
Lot N°11 : CHAUFFAGE * CVC * PLOMBERIE	Société VAISON FROID	59 500,00	/	59 500,00
Lot N°12 : PEINTURES * NETTOYAGES	Société BY PEINTURE	15 514,28	/	15 514,28
Lot N°14 : DESAMIANAGE	Société IRIS ENVIRONNEMENT	14 985,00	/	14 985,00
Lot N°15 : MOBILIER	Société ARCITA	40 592,82	PSE 1 soit -5 363,02	35 229,80

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le maire, et après avoir délibéré :

- Décide d'attribuer les marchés de travaux comme indiqué ci-dessus.
- Déclare irrégulières les offres suivantes :
 - Offres des sociétés CARRE TRAVAUX et RODARI pour le lot 1,
 - Offre de la société ALU ESPACE pour le lot 4 et le lot 15,
 - Offre de la société ARCITA pour le lot 6,
 - Offres des sociétés ZEYNI FACADES et INDIGO BATIMENT pour le lot 9.
- Décide de déclarer infructueux les lots n°03 : ETANCHEITE et n°13 : MONTE-PERSONNES.

- Autorise la SPL Territoire 84, en qualité de mandataire, à procéder à la signature de ces marchés, à passer à la phase de réalisation des travaux et à prendre toutes les mesures d'exécution de ces marchés dans le cadre de la convention de mandat qui lui a été confiée.

5/ Questions diverses :

a/ Compte rendu des commissions communales et intercommunales

Révision du PLU :

Le maire précise que les travaux relatifs à la révision du PLU avancent et qu'une réunion publique devrait être organisée en fin d'année 2025.

Les Jardins d'Isoline :

Le maire précise qu'après une première réunion de présentation du diagnostic, le groupement QUAILEMONDE/AZUR GEO/RICHIER, retenu pour la réalisation des études préalables au projet Les Jardins d'Isoline, présentera ses scénarii d'aménagement au mois de septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le secrétaire de séance,
Philippe GUINTRAND



Le maire,
Alexandre ROUX

